Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260321-D202615-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE

(Mairie-17, rue de la Mairie – 56350 Saint-Jean-la-Poterie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt-et-un mars à 12h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-la-Poterie, après convocation légale du 16 mars 2026, salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Alexis MATULL, Stéphanie PRIOUL, Frédéric LE BERRE, Gwénola SEIGNARD, Serge DRAGO, William LE GRAND, Roselyne HAUGOMAT, Jany LE BEL, Hélène FOURNEL, Eric RENAUDEAU, Pascal LE GOAS, Laurence HAAS-BAUMER, Magali LE CLAINCHE, Mickaël LE CADRE.

ETAIENT ABSENTS :

Ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Laurence HASTIR	Alexis MATULL	21/03/2026

N'ayant pas donné mandat de vote :

Le conseil municipal a désigné, Magali LE CLAINCHE conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260321-D202615-DE

2026-15	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : ELECTIONS DES ADJOINTS

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;
CONSIDERANT que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	15
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral)	1
Nombre de suffrages blancs (article L65 du code électoral)	2
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	8

La liste conduite par Monsieur Alexis MATULL a obtenu 12 suffrages.

- **ONT ETE PROCLAMES ADJOINTS ET IMMEDIATEMENT INSTALLES** les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Stéphanie PRIOUL. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Fait et délibéré à Saint-Jean-la-Poterie, le 21 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alexis MATULL

La secrétaire de séance,
Magali LE CLAINCHE

MAIRIE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE
56 (MORBIHAN)